



**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche**

**N°2023/06-26**

**Objet : Élection des délégués et des suppléants en vue des élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2023**

**L'an deux mille vingt-trois,**

Le neuf juin, à huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

**Présents :** Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Isabelle TRAPPIER, Florent BORON, Christine CAILLAT, Michel MOREAU, Véronique LOZEVIS, Clotilde FRETÉ, Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE, Jean-Philippe ANTOINE, Jérôme FENAILLON, Éric FROMMWEILER, Stéphanie NOGUES.

**Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :**

Christian GHEZ à Gérard PARFAIT  
Karel KURZWEIL à Monsieur le Maire  
Axel FAIVRE à Dominique GERBERT  
Sylvie SORMAIL à Isabelle TRAPPIER  
Philippe DESBOIS à Florent BORON  
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS  
Nathalie ZENOU à Jean-Philippe ANTOINE

**Absents :**

Muriel DEGAVRE  
Pascale COURMONT  
Sophie LAFEUILLADE  
Nombre de membres composant le Conseil municipal : 27  
Nombre de membres en exercice : 27  
Nombre de présents : 16  
Nombre de membres représentés : 7  
Nombre de membres absents, non représentés : 3

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Isabelle TRAPPIER, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame Vanessa BRINKMEYER-MARTINET qui fait partie de l'effectif légal du Conseil municipal n'a pas participé au scrutin n'étant pas de nationalité française.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.



**N°2023/06-26 : Élection des délégués et des suppléants en vue des élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2023**

**VU** le Code électoral,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le décret n° 2022-1702 du 29 décembre 2022 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon,

**VU** le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 78-2023-05 du 16 mai 2023 du Préfet des Yvelines fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à désigner par commune en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023,

**CONSIDERANT** que l'arrêté préfectoral n° 78-2023-05 du 16 mai 2023 du Préfet des Yvelines fixe à 15 le nombre de délégués et à 5 le nombre de suppléants à élire par le Conseil municipal de la ville de Saint-Nom-la-Bretèche au scrutin qui a eu lieu sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir pris connaissance des listes de candidats au mandat de délégués et suppléants déposées le jour même, au nombre de trois :

- Majorité municipale (STUDNIA Gilles) ;
- ANTOINE Jean-Philippe ;
- J'aime Saint-Nom (NOGUES Stéphanie)

Après avoir procédé à la nomination du bureau électoral composé de Messieurs Gérard PARFAIT, Michel MOREAU, Jérôme FENAILLON, Thomas BATIGNE.

**Procède au scrutin à bulletin secret**

**PREND ACTE** des résultats mentionnés dans le procès-verbal portant désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

**N°2023/06-26 : Élection des délégués et des suppléants en vue des élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2023**

**Ont été élus :**

**Délégués :**

- STUDNIA Gilles - Majorité municipale
- DUBOIS Karine - Majorité municipale
- PARFAIT Gérard - Majorité municipale
- DEGAVRE Muriel - Majorité municipale
- GERBERT Dominique - Majorité municipale
- TRAPPIER Isabelle - Majorité municipale
- BORON Florent - Majorité municipale
- SORMAIL Sylvie - Majorité municipale
- FAIVRE Axel - Majorité municipale
- FRETE Clothilde - Majorité municipale
- BATIGNE Thomas - Majorité municipale
- COURMONT Pascale - Majorité municipale
- GHEZ Christian - Majorité municipale
- LOZEVIS Véronique - Majorité municipale
- NOGUES Stéphanie – J'aime Saint-Nom

**Suppléants :**

- KURZWEIL Karel - Majorité municipale
- BARDEILLE Christelle - Majorité municipale
- DESBOIS Philippe - Majorité municipale
- EBOM-HANLOG Christelle - Majorité municipale
- MOREAU Michel - Majorité municipale

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,

Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 9 juin 2023

Le secrétaire de séance



**Isabelle TRAPPIER**

Le Maire,

1<sup>er</sup> Vice-président de la Communauté  
de communes Gally Mauldre,

**Gilles STUDNIA**

Mis en ligne le 09/06/2023

Document rendu exécutoire le 09/06/2023

Certifié par le Maire

Accusé de réception en préfecture  
078-217805712-20230609-2023-06-26-DE  
Date de réception préfecture : 09/06/2023

3